

## **CE CONTRAT EST ETABLI ENTRE**

La plateforme digitale Afrique-voyage-découverte, dont le siège social est situé à N'Djaména, Tchad, situé à l'Avenue Mobutu, BP 4372, N'Djaména - Tchad, représentée par son Directeur Général, Mogghaou Ngar-odjilo

Et:

le partenaire....., dont le siège dont le siège est situé à .....représenté par .....

Ci- après désigné "le partenaire".

Ceci étant exposé, il est convenu ce qui suit :

### **DISPOSITIONS GENERALES**

L'adhésion à la plateforme est gratuite.

L'acceptation de ce présent contrat est confirmée par un mail et par un message WhatsApp ou seront mentionnés :

- le numéro d'adhésion/.....
- les contacts de l'établissement  
E.Mail/.....  
Numéro de WhatsApp/.....  
Numéro de téléphone/.....

### **ENGAGEMENT Afrique voyage**

**Par le présent contrat, la plateforme digitale, AFRIQUE-VOYAGE-DÉCOUVERTE, s'engage :**

- A contrôler et à valider les offres avant la mise en ligne sur la plateforme ;
- A promouvoir toutes les offres commerciales proposées par le partenaire. Tout nouveau produit ou objet d'art est partagé sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram et Youtube) de la plateforme ;
- A soutenir le partenaire dans ses négociations commerciales si nécessaire afin de l'aider à concrétiser des marchés importants ;
- A représenter le partenaire au nom de «www.afrique-voyage-decouverte.com» lors de manifestations.
- A développer continuellement la plateforme dans un but constant d'amélioration.

### **ENGAGEMENT DU PARTENAIRE**

**Par le présent contrat le partenaire s'engage :**

- A intégrer des produits artisanaux de qualité sur le site «**www.afrique-voyage-decouverte.com**» ;
- A communiquer uniquement sous le nom «www.afrique-voyage-decouverte.com» auprès des clients contractés via la plateforme.

### **CONDITIONS DE PAIEMENT**

Dès commande d'un produit artisanal, le partenaire est informé avec les détails nécessaires (n° de référence du produits, prix et adresses du client) afin d'organiser la logistique d'envoi.

Le paiement du produit au partenaire s'effectue quinze jours après la réception, par Afrique-voyage

du mail et message WhatsApp de confirmation de l'envoi du colis du produit ou objet d'art par le client. Joindre au mail et au WhatsApp l'attestation d'envoi par le transporteur (DHL, FEDEX ou tout autre opérateur).

### **ASSURANCE**

Au moment de l'adhésion, le partenaire devra fournir à Afrique voyage tous les documents d'assurance professionnelle.

### **POLITIQUE TARIFAIRE**

Pour chaque produit ou objet d'art intégrée sur le site «[www.afrique-voyage-decouverte.com](http://www.afrique-voyage-decouverte.com)» il convient de présenter la matière d'œuvre, la durée de fabrication, la date de fabrication et de péremption (si c'est produit consommable), le prix et les images du produits et de l'objet d'art. Les commissions, prélevées sur chaque produit ou objet d'art vendu sur la plateforme Afrique voyage, sont dégressives allant de 15 à 10%. Cette dégression tient compte du prix de vente affiché par la plateforme et convenu avec l'artisan. Les commissions n'intègrent pas le coût de transport.

### **CONDITIONS D'ANNULATION**

Lorsque le partenaire se doit d'annuler le voyage pour des raisons de catastrophe naturelle, d'événement politique ou autres raisons graves ou indépendants de sa volonté, il se doit d'informer l'acheteur par écrit en expliquant la situation. Dans ce cas aucune des parties ne sera tenue comme responsable. Il conviendra de trouver un accord amiable d'un voyage de substitution proposé par le partenaire ou d'un avoir sur une date future.

En cas d'annulation pour raison économique le partenaire s'engage à rembourser intégralement les arrhes perçues de son client dans les meilleurs délais.

### **RESPONSABILITES DES PARTIES**

AFRIQUE VOYAGE se base sur un partenariat durable forgé sur le respect et la responsabilité de chacun.

Respect dans les affaires traitées, dans la qualité des offres misent en ligne. Respect des accords commerciaux imposés par Afrique voyage.

La responsabilité de Afrique voyage sera de promouvoir la force commerciale de la marque, de sa capacité à développer des offres et des outils de gestion adaptés.

Les responsabilités du partenaire concernent l'innovation des offres, la compétitivité du produits et la réactivité quant aux demandes clients.

Le partenaire est intégralement responsable du bon déroulement des prestations fournies (réception de la commande, le délai d'envoi, la préparation du colis et le contrat avec le transporteur).

### **RENOUVELLEMENT DU PRESENT CONTRAT**

Le présent contrat est valable une année. Il sera automatiquement renouvelé.

### **LITIGES**

Tout litige devra faire l'objet d'un courrier écrit et signé par les parties en stipulant la référence du dossier.

Ce courrier devra préciser les motifs du litige. Il est bien entendu préférable de trouver un

arrangement à l'amiable entre les parties.

Afrique voyage n'aura qu'un rôle de médiateur dans le suivi des litiges, le partenaire ayant l'entière responsabilité de ce dernier.

#### **RUPTURE DU PRESENT CONTRAT**

La rupture du présent contrat peut être demandée par les deux parties par écrit avec un préavis de 3 mois. Les séjours déjà souscrits devront néanmoins être assurés par le partenaire.

En cas de non-respect du présent contrat (non-conformité des prestations fournies), Afrique voyage se réserve le droit de mettre fin à la collaboration sous un délai d'un mois.

#### **ENTREE EN VIGUEUR**

La présente Convention de Partenariat entre en vigueur pour compter de la date de sa signature

Fait à....., le .....

Le responsable de l'établissement

***Validez et imprimez un exemplaire***